

Programme EUROGIA 2020

Présentation

Parallèlement aux instruments développés par les institutions européennes, les Etats membres ont décidé dès 1985 de s'associer pour lancer un programme de soutien à la R&D. Ce programme appelé EUREKA a développé en son sein sept clusters thématiques qui se sont institutionnalisés et lancent chaque année des appels à propositions dans leur secteur respectif. EUROGIA 2020 est l'un de ces clusters EUREKA. Il a pour vocation de stimuler et soutenir l'innovation et la R&D collaboratives qui contribuent à l'excellence des industries européennes dans le domaine des technologies énergétiques à faible bilan carbone.

Note : Dans le cadre de la préparation de votre projet, il est primordial de **contacter votre point de contact régional au sein d'INNOVIRIS** (coordonnées au bas de cette fiche explicative).

Type de projets

L'approche adoptée par les clusters EUREKA répond à une logique plutôt bottom-up et se concentre sur les entreprises et les industries.

Dans le cadre de ce programme a été élaboré un livre blanc. Ce document, qui guide l'action du cluster, recense les défis auxquels l'Europe et le reste du monde sont confrontés dans le domaine de l'énergie. Le livre blanc s'accompagne d'une feuille de route technologique émettant des recommandations destinées à accroître l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO2 et fournit une liste non-exhaustive des technologies visées par le programme. Cette feuille de route doit également permettre aux entreprises de positionner leurs projets d'innovation et de R&D. Ainsi les projets développés doivent justifier d'une contribution aux objectifs identifiés dans ce document.

Ainsi, les projets EUROGIA 2020 visent principalement (mais non exclusivement) les objectifs suivants :

- Rencontrer la demande mondiale croissante en énergie fossile tout en réduisant son empreinte.
- Développer diverses sources d'énergie propre en complément des énergies fossiles.
- Améliorer l'efficacité de l'utilisation énergétique dans toutes les applications industrielles et de consommation individuelle ou collective.
- Maintenir la position du marché européen dans la compétition mondiale.
- Construire un système énergétique durable et efficient via des interactions entre la technologie et les besoins sociétaux.

Sont invités à déposer des projets tous les consortiums impliquant au minimum deux entreprises (PME et/ou grandes entreprises) de deux pays différents membres d'EUREKA. Les projets doivent être pilotés par l'industrie, techniquement innovants et « business-oriented ». Les partenaires industriels doivent manifester d'une forte implication dans le projet et détenir la coordination de celui-ci. Les projets peuvent impliquer des partenaires académiques, mais leur participation n'est pas obligatoire. Si un projet moyen dure environ 3 ans, la taille et la durée de ces projets sont libres.

Procédure d'évaluation et financement des projets

Les entreprises et organisations participant à des projets EUROGIA 2020 ne reçoivent aucun financement de la part de cette organisation mais un label. Ils peuvent alors se tourner vers les agences de financement nationales ou régionales pour demander un support financier. A Bruxelles, ce financement s'effectue selon les règles et procédures habituelles d'INNOVIRIS.

La soumission et l'évaluation des projets se fait en deux phases. Les consortiums sont tout d'abord invités à remettre auprès du secrétariat d'EUROGIA 2020 un avant-projet appelé Project Outline (PO, soit une version résumée et encore incomplète du projet final). Une première évaluation est alors réalisée et seuls les meilleurs projets sont invités à introduire une version complète et définitive du projet (Full Project Proposal ou FPP).

Afin d'optimiser les chances de financement des demandeurs, les projets sont soumis via le secrétariat d'EUREGIA 2020 dès le stade du PO aux agences de financement nationales qui peuvent effectuer un premier contrôle d'éligibilité et formuler des recommandations.

Après l'introduction du FPP les projets sont évalués **scientifiquement et techniquement par des experts indépendants. Les meilleurs projets se voient alors attribuer un label EUREKA- EUREGIA 2020.**

Sur base de ce label, les participants bruxellois sont invités à se tourner vers INNOVIRIS pour demander un financement. L'attribution de celui-ci se fera, après évaluation de la participation du demandeur dans le projet (analyse des activités du demandeur dans le projet), selon les règles et procédures régionales.

Taux d'intervention maximum appliqués.

	Grandes Entreprises	Moyennes Entreprises	Petites Entreprises	Instituts de recherche et universités
Recherche industrielle ou appliquée	65%	75%	80%	100%
Développement expérimental	40%	50%	60%	100%

Critères d'éligibilité

Les projets doivent répondre à l'ensemble des critères d'éligibilité fixés par le programme EUREGIA 2020.

Critères d'éligibilité fixés par EUREGIA 2020:

- Le projet doit être introduit en anglais,
- Le consortium doit comprendre un minimum de deux entreprises issus d'au moins deux pays membres d'EUREKA,
- Le projet doit clairement démontrer une innovation technique dans les procédés, services ou produits développés,
- Le projet doit être orienté marché,
- La contribution d'un pays ou d'un partenaire dans le consortium ne peut excéder 66% du budget total du projet,
- Le consortium doit être mené par un leader de projet choisi parmi les participants, celui-ci doit être établi dans un pays membres d'EUREKA ou un pays associé (voir liste sur le site internet d'EUROGIA 2020).

En outre, afin d'obtenir un financement, chaque partenaire doit répondre à l'ensemble des critères d'éligibilité imposés par son agence nationale de financement. Pour les partenaires bruxellois, les conditions de financement d'Innoviris sont les suivantes :

- développer tout ou partie de ses activités sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale
- présenter un projet de R&D innovant et susceptible d'avoir un impact favorable sur l'économie, l'emploi et/ou le développement durable de la Région de Bruxelles-Capitale
- démontrer sa capacité à financer sa quote-part dans le projet
- avoir rempli ses obligations dans le cadre d'aides antérieures octroyées par la Région.

Sont éligibles les entreprises, les universités et les organismes de recherche. Cependant **les universités et organismes de recherche ne sont éligibles que si, au sein du projet, ils collaborent avec une PME bruxelloise.** Si le demandeur ne remplit pas ces critères, INNOVIRIS ne sera pas à même de lui fournir un financement.

Le demandeur devra introduire une **demande de financement auprès d'INNOVIRIS après la labellisation du projet par EUROGIA 2020**. Cette demande se fera via l'appel à projet annuel d'INNOVIRIS.

EUROGIA 2020 se basant sur des financements nationaux, il travaille en coopération avec les autorités nationales afin d'éviter aux consortiums de se trouver, après labellisation, dans une situation de manque important de financement. Cependant il est à souligner que l'obtention d'un financement n'est en aucun cas un prérequis à la participation d'un partenaire dans un projet ni à la labellisation de ce dernier.

Critère d'évaluation

Les critères d'évaluation utilisés pour la labellisation des projets sont entièrement disponibles sur le site d'EUROGIA 2020. Voici cependant un résumé de ces derniers :

- **Critères de base** : Pertinence vis à vis du programme EUROGIA 2020 eu égard au Livre Blanc
- **Composition du consortium et coopération** : ratios de participation des différents partenaires, équilibre du consortium, valeur ajoutée de la coopération, capacité technique des partenaires, capacité de gestion du coordinateur
- **Finances** : capacité financière des partenaires, structure financière du projet, obligations financières des partenaires
- **Structure du projet** : méthodologie adoptée, calendrier du projet
- **Innovation** : degré d'innovation, évaluation et prise en compte des risques, réalisations technologiques prévues
- **Marché et retour sur investissement** : plan d'exploitation des résultats, marché potentiel
- **Avantage concurrentiel** : importance stratégique du projet pour les partenaires

Après labellisation du projet, et dans le cadre de l'attribution des financements, les projets pourront être réévalués par les agences nationales de financement qui se concentreront plus particulièrement sur les tâches de leurs demandeurs nationaux. Ainsi, pour Bruxelles seront évalués la qualité des tâches assumées par les partenaires bruxellois, leur capacité, aussi bien financière qu'humaine et technique, à les accomplir, le réalisme du plan de travail ou encore les retombées attendues pour l'entreprise et la région...

Suivi des projets

Les projets sont suivis au sein des agences de financement et du secrétariat ITEA 2 de manière conjointe. Ainsi, si le secrétariat d'ITEA 2 évalue les progrès du projet, INNOVIRIS suit également le déroulement scientifique et technique du projet en se concentrant plus particulièrement sur l'évolution des tâches des partenaires bruxellois. Ces derniers doivent donc périodiquement rapporter leurs avancées auprès d'INNOVIRIS.

Par ailleurs, INNOVIRIS assure le suivi financier du projet. Ainsi, les partenaires bruxellois doivent rapporter et justifier leurs dépenses auprès d'INNOVIRIS qui assurera le financement du projet conformément au budget établi et à la convention signée avec les bénéficiaires.

Contact et informations complémentaires

Si le programme EUROGIA 2020 vous intéresse et que vous envisagez la préparation d'un projet, ou encore si vous avez des questions par rapport à ce programme, nous vous invitons fortement à contacter Mathilde Reumaux, point de contact EUROGIA 2020 pour la Région de Bruxelles Capitale.

Stijn Maas
Conseiller Scientifique
smaas@innoviris.brussels
02 600 50 67

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons également à consulter le site internet d'ITEA 2 : <http://www.eurogia.com/>